

REGLEMENTS

POUR

L'EXAMEN DES CANDIDATS

AU

BREVET OU DIPLOME D'INSTITUTEUR

DANS LE BAS-CANADA

SECONDE ÉDITION.

MONTREAL

EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
Nos. 6, 8 et 10, rue St. Vincent.

1866